

LA PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE UN DÉFI POLITIQUE

Prévenir la récidive ou la réitération d'actes délinquants questionne à plusieurs niveaux. Techniquement, comment éviter qu'une personne ne s'inscrive durablement dans un parcours délinquant ? Quels moyens mettre en œuvre afin de favoriser une (ré)insertion réussie pour les personnes sous main de justice, en prison ou en milieu ouvert ? Comment mieux préparer et accompagner la sortie de prison ? De quelle manière développer les alternatives aux poursuites et à l'incarcération ? Faut-il entretenir ou rompre le lien avec le quartier ?

Au-delà des discussions nécessaires sur les moyens à déployer, la récidive et la réitération interrogent la société et appellent un débat contradictoire entre des visions politiques et des choix de société. Chercher à améliorer l'existant ne doit pas faire oublier l'opposition entre une conception fraternelle de la société (1) et une conception sécuritaire qui tend à criminaliser la pauvreté. Or la récidive pose deux questions à ne pas éluder sous peine de laisser le champ libre aux discours démagogiques et populistes :

- partant du constat que ce sont d'abord les grandes inégalités sociales qui font de la délinquance, on doit interroger la stigmatisation des quartiers, le chômage des parents et les non-perspectives d'avenir des jeunes ;

- l'autre question, trop souvent évitée, est celle du rôle réparateur de la prison et du maintien des droits du prisonnier.

Pour un élu local, la plupart des jeunes et des mineurs « réitérants » sont connus depuis leurs premiers actes de délinquance, mais aussi parce qu'ils sont en échec scolaire et issus de familles très fragilisées repérées par les services sociaux. C'est même avec un certain fatalisme (qui ne signifie pas résignation) que sont appréhendés les risques d'évolution de jeunes, pris par l'ambian-

ce du groupe et l'argent facile, vers une délinquance qui se perpétue parce qu'elle est attachée à des conditions de vie difficiles et à une économie souterraine.

La loi sur la prévention de la délinquance en débat en France fin 2006 modifie le paysage mais, parallèlement, le retour de la police de proximité revient à l'ordre du jour. La prévention spécialisée (2) s'ouvre à de nouvelles questions : place de l'éducateur de rue par rapport à la médiation de nuit, inscription sur les listes électorales, solidarité avec les problèmes mondiaux... Il s'agit de donner à des jeunes des idées et des perspectives qui leur permettent de se construire et de s'imaginer un avenir.

La refonte d'un système carcéral déshumanisant constitue aussi un chantier d'envergure. Actuellement, il tend plutôt à renforcer les injustices de la société, écrasant encore plus les plus démunis et n'offrant que peu de perspectives de reconstruction. Pourtant, des réponses existent, à travers les aménagements de peine, les alternatives à l'incarcération et la mise en place de sanctions graduées en fonction de la faute et de sa répétition, qui ont fait leurs preuves en matière de lutte contre la récidive. L'enfermement systématique apparaît comme une solution de facilité, alors qu'il conviendrait de mieux valoriser ce qui contribue à un contexte éducatif, depuis l'Éducation nationale jusqu'aux parents, tandis qu'on a trop souvent voulu agir à leur place (3).

Rémy Le Floch

Economie et Humanisme

(1) Privilégiant, avec la sanction, la reconstruction de l'individu.

(2) Dont le rôle est remis en cause ; ainsi que l'ordonnance du 2 février 1945.

(3) Cet article doit beaucoup à Yves Contreras, maire-adjoint de Fontaine (Isère), élu à Grenoble Alpes Métropole (prévention de la délinquance).